

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize mars à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Étaient présents : Olivier BARRILLON, Monique BELLE, Nadine CHEVELARD, Jean-Thomas MASSI, Jean-Claude DIJOU, Jean-Marc DRIVET, Jean-Claude GINET, Olivia NANTOIS, Florence ROUGELOT, Laurent RUFFION.

Absents, excusés : Xavier DROGNET (pouvoir à Florence ROUGELOT), Chantal MARCON, VINCENTEAU Agnès.

Secrétaire de séance : Monique BELLE

Date de convocation : 09/03/2017

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, Delibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
 -Lui donne acte de la présentation faire du compte administratif le quel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES OU RECETTES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
372 665,92 €	489 336,33 €	231 006,45 €	214 608,00 €
372 665,92 €	489 336,33 €	231 006,45 €	214 608,00 €
Restes à réaliser			
Restes de clôture	116 670,41 €	109 773,32 €	109 773,32 €
TOTAUX CUMULES			
TOTAUX	372 665,92 €	489 336,33 €	231 006,45 €
Opérations de l'exercice	372 665,92 €	489 336,33 €	231 006,45 €
Ré sultats reportés			126 171,77 €
RESULTATS DEFINITIFS	116 670,41 €	109 773,32 €	226 443,73 €

-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes -Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

BOURDEAUX
Commune de
le long le château

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

2016

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU 2016 SUR BUDGET PRINCIPAL 2017

Après avoir examiné le compte administratif BUDGET PRINCIPAL 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 116 670,41 €

- un déficit de

0.00 €

Après avoir examiné le compte administratif EAU 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 32 406,82 €

- un déficit de

0.00 €

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) (Budg. Ppal + Eau)	+ 149 077,23 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter	
B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 149 077,23 €
D Solde d'exécution d'investissement	
(+ 109 773,32 (Budg. Ppal 2016) + 15 946,59 (budg. Eau 2016)) →	+ 125 719,91 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0,00 €

Besoin de financement F
AFFECTATION = C
=D+E 0,00 €
=G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement
 G = au minimum, couverture du besoin de financement F
 116 670,41 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)
 32 406,82 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)
 0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt ; subvention ; ou autofinancement : investissement.
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. 1, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

VOTE DES TAUX 2017

Vu le Code général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, Vu le budget principal, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 280 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas modifier les taux votes en 2016, à savoir :

- taxe d'habitation : 8,80 %
- foncier bâti : 22,69 %
- foncier non bâti : 73,41 %

- Charge le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'Administration fiscale.

TRANSFERT DES EXCEDENTS DU BUDGET DE L'EAU A GRAND LAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Decide de transférer les excédents du budget de l'eau 2016 à Grand Lac qui a
géré la compétence de la gestion de l'eau depuis le 01/01/2017.

Excédent de fonctionnement : 32 406,82 €
Excédent d'investissement : 15 946,59 €

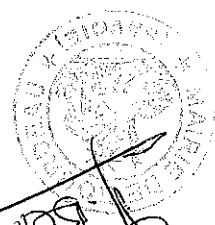
NUMEROTATION DES RUES

Une réunion avec La Poste a eu lieu la semaine dernière. Plusieurs cas particuliers sont à traiter techniquement.

ACCES DES CLUBS DE PLONGEE AU PORT

Il convient de limiter les accès des plongeurs au port tant que les travaux sur la route n'ont pas été effectués.

Le secrétaire de séance
Monique BELLE



Handwritten signature of Monique Belle

